

# A PLOUFRAGAN (près de St-Brieuc) en COTES D'ARMOR (22) le projet de centrale thermique le plus aberrant de l'histoire des centrales thermiques

## Liste non exhaustive des aberrations de ce projet anachronique

### 1) INTOX SUR LE RISQUE DE PANNE

(Réseau de Transport d'Electricité) a lancé un **appel d'offres** pour une unité de production d'électricité d'une puissance de **120 MW, fonctionnant 100 à 300 h par an**.

• RTE tente de justifier l'appel d'offre en invoquant le « risque de panne ». Qu'en est-il de ce risque ?

L'étude indépendante menée par le bureau Horizons, financée par les collectivités locales, a montré qu'il s'agit de l'hypothèse (dont la probabilité n'a même pas été évaluée !) que l'on soit confronté à la fois à une forte pointe de consommation hivernale ET à une rupture accidentelle totale de la plus importante des lignes à haute tension qui alimente la Bretagne nord (400 000 V), rupture totale qui ne s'est jamais vérifiée en France.

• Dernier argument fallacieux en date : on veut nous faire croire que les coupures qui surviennent ici et là sont dues au manque d'électricité alors qu'elles sont imputables au manque d'entretien du réseau ! Plus c'est gros plus ça marche !

### 2) CE PROJET N'EST MOTIVE QUE PAR L'OUVERTURE A LA CONCURRENCE DU MARCHÉ DE L'ELECTRICITE

**PROJET RETENU** : celui de GDF qui propose une centrale au gaz et fuel, **d'une puissance presque double fonctionnant 10 fois plus longtemps : 230 MW, fonctionnant 3 000 à 4 000 h par an**. L'essentiel de la production serait vendue, non à RTE, mais à des clients privés dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité.

Dans un document de juillet 2007, RTE mentionne avoir reçu entre janvier 2005 et juin 2007, 26 demandes préalables de raccordement de centrales au gaz (22 à cycle combiné + 2 à cycle ouvert dont Ploufragan) et deux demandes pour des centrales au charbon. **Du jamais vu ! Un foisonnement de projets dû à l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence**, depuis juillet 2004 pour les clients professionnels, depuis juillet 2007 pour les clients particuliers. **Les opérateurs se bousculent pour produire et vendre de l'électricité, se tailler une part du marché.**

Souvenons-nous pourtant que la France est en **surcapacité et surproduction chroniques d'électricité** (déjà en 2005 : 549 TW/h produits pour une consommation de 424 TW/h, avec vente à perte à l'étranger - cf 2 rapports de l'INESTENE)

Le délégué régional de Gaz de France a d'ailleurs avoué que le projet de GDF préexistait à l'appel d'offres de RTE. Manifestement, **cette agressivité commerciale de GDF est à mettre en lien avec la montée du cours des actions de GDF (+ 50 % en 2007) et la préparation du mariage avec Suez : se montrer conquérant pour aborder la fusion dans de meilleures conditions.**

### 3) LE MENSONGE A L'APPUI DU SURDIMENSIONNEMENT PATENT

Pendant l'enquête publique de l'hiver dernier, GDF nous affirmait qu'il n'était plus possible désormais de construire des **centrales dédiées aux seules pointes de consommation** (comme les deux centrales au fuel de Dirinon et Brennilis qu'on trouve dans le département voisin du Finistère). Or, au même moment, EDF inaugurait en janvier 2008 à Vitry-sur-Seine une centrale thermique au fuel de 125 MW destinée à fonctionner quelques dizaines d'heures par an, cependant que deux autres du même type sont en projet.

### 4) CONSOMMATION : LA POLITIQUE DU TOUJOURS PLUS

Le prétexte affiché est de faire face aux pointes de consommation alors même que EDF a supprimé la possibilité pour les particuliers et les professionnels de souscrire des types d'abonnement qui encourageaient financièrement à limiter la consommation en période de pointe et qui avaient fait la preuve de leur efficacité.

**Pendant ce temps, la France s'engage à diminuer de 20 % sa consommation d'énergie d'ici 2020 !**

### 5) LIEU D'IMPLANTATION ABERRANT

La centrale de Ploufragan, qui prétend fonctionner essentiellement au gaz, serait la **première de cette importance** (autre que d'appoint) **construite loin de tout terminal méthanier** (contrairement à celles Fos-sur-mer, Dunkerque et Montoir de Bretagne). Il en résulte que cette centrale, qui **doublerait la consommation de gaz naturel du département, nécessiterait un renforcement important du réseau d'acheminement**, payé par tous les consommateurs de gaz : 85 millions € sur la période 2007-2016, selon GRT gaz, soit presque autant que le coût de la centrale elle-même : 100 millions €.

## 6) OBSTACLE DIRECT AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

• Les limites du réseau électrique actuel de Bretagne nord ne permettent pas de cumuler la production prévue par Gaz de France avec l'ensemble du potentiel de production renouvelable. Les contraintes de raccordement mettraient directement en concurrence la centrale au gaz-fuel avec les sites éoliens offshore actuellement à l'étude dans la Baie de Saint Briec (Capacités d'accueil supplémentaire du réseau : 500 à 600 MW / Centrale prévue 232 MW / Potentiel éolien offshore en baie de St-Briec : 500 MW ...). **La centrale va-t-elle contraindre dans l'avenir à un renforcement du réseau haute tension alors qu'on nous dit aujourd'hui que cette injection locale de puissance est voulue pour éviter le renforcement trop onéreux du réseau HT !**

• L'attribution du marché par RTE à Gaz de France a pu dissuader d'autres projets de production en énergie renouvelable. Ainsi, l'appel d'offres national biomasse, émis en décembre 2006, trois jours après l'annonce du projet de centrale par RTE, a reçu 56 candidatures en France mais pas une seule sur la Bretagne, pourtant particulièrement riche en biomasse.

• La Bretagne a un formidable potentiel inexploité de développement des énergies renouvelables  
**Eolien** : Le Plan Energie Bretagne prévoit 1000 MW terrestres en 2010 et 500 MW off-shore en 2015.  
**biomasse** : production de méthane à partir de déchets animaux et végétaux, chauffage au bois...,  
**solaire thermique et photovoltaïque** sous-exploité comme partout en France,  
**énergies marines** : mouvements des marées, des courants, de la houle.

**Pendant ce temps, la France s'engage à ce que les énergies renouvelables représentent 20% de la consommation d'énergie en 2020 !**

## 7) DES ENERGIES FOSSILES EN VOIE D'ÉPUISEMENT POUR PRODUIRE DE L'ELECTRICITE ! !

53 \$ le baril en janvier 2007 - 100 \$ en janvier 2008 - 145 \$ en juin 2008 - 200 \$ en décembre 2008 / En 2 ans : prix multiplié par 4

Les ressources de pétrole et le gaz dont la demande mondiale augmente sont en voie d'épuisement. Il faut impérativement réserver ce qu'il en reste à des usages pour lesquels la substitution est nettement plus difficile.

## 8) LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE : DISCOURS OU REALITE ?

Centrale **très émettrice de Gaz à Effet de Serre** : à elle seule plus de CO<sup>2</sup> que toutes les industries bretonnes soumises à déclaration.

Avec le GRENELLE de l'environnement, **la France a fait sien l'objectif européen de diminuer de 20 % les émissions de GES d'ici 2020**. A quand des actes accordés aux discours ? Nos gouvernants sont-ils schizophrènes ?

## 9) INVESTISSEMENT MINIMAL POUR RENDEMENT MEDIOCRE ET POLLUTION MAXIMALE

• Centrale d'un **rendement médiocre** (de l'ordre de 35 % puisqu'il n'y a d'utilisation de la chaleur produite). Un tel rendement est totalement inédit pour une centrale fonctionnant aussi longtemps (3000 à 4000 h – en « semi-base »).

• Elle produirait aussi **énormément d'oxydes d'azote** car leur traitement par voie humide est un système de traitement à **moindre coût**, conçu normalement pour les centrales d'appoint, et non pour des centrales fonctionnant en semi-base.

• Elle consommerait de ce fait jusqu'à **250 000 m<sup>3</sup> d'eau potable** (pour 4000 h) : à titre de comparaison, en 2001 la totalité des industries du bassin versant en ont consommé 700 000 m<sup>3</sup>

• Elle déverserait dans le milieu naturel **6000 à 8000 m<sup>3</sup> d'effluents non traités**

• Elle serait implantée sur un terrain que le collectif a fait reconnaître comme étant aux trois quarts sur une **zone humide protégée par la loi**. Le 18 juin dernier a été annoncé dans la presse le retrait du dossier pour le dépôt d'une seconde demande qui visera le même terrain en proposant des « mesures compensatoires ». **NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE EN SEPTEMBRE 2008**

## 10) DENI DE DEMOCRATIE : UNE EXPERTISE TRES CRITIQUE MENE E PAR UN BUREAU D'ETUDES INDEPENDANT, UNE OPPOSITION UNANIME DES COLLECTIVITES CONSULTEES ET POURTANT LE PREFET S'EMPLOIE A ABOUTIR A UNE AUTORISATION DU PROJET

Expertise technico-économique du projet menée par le bureau Horizons, sous maîtrise d'ouvrage associative, cofinancée par le Conseil général, le Pays de Saint-Briec, la communauté d'agglomération de St-Briec, la commune de Ploufragan, le Syndicat Départemental d'Electricité. Elle a démontré **les nombreuses incohérences du dossier**. Expertise et étude complémentaire sur le potentiel d'énergies renouvelables en Bretagne disponibles sur [www.fapen.org](http://www.fapen.org)

Les dépositions de la **population** contre le projet, lors de l'enquête publique, ont été nombreuses.

Les **10 communes du périmètre de l'enquête publique**, les **3 communes voisines** non sollicitées par le Préfet ainsi que la **Communauté d'agglomération de Saint-Briec** ont émis un avis défavorable au projet.

**Les deux députés locaux** (Mme Danielle Bousquet et M. Marc Le Fur) ont depuis longtemps manifesté publiquement leur opposition au projet.

La **Chambre d'agriculture** des Côtes d'Armor, le **Conseil régional Bretagne**, la **Commission Locale de l'Eau**, le président du **Conseil général** se sont positionnés contre le projet.